

TRANSPORTS SCOLAIRES

Rentrée 2024/2025

Gardez votre carte **Oùra** qui est votre titre de transport pendant 5 ans. Cette carte, rechargeable à chaque rentrée scolaire, est à conserver soigneusement dans son étui de protection.

→ Sur laregionvoustransporte.fr/scolairedrome



- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription
- Je m'inscris*
- Je suis l'état de ma demande

* Inscription obligatoire pour tous les élèves drômois du 1^{er} degré (uniquement RPI et fermetures d'école) et de 2nd degré. Aucune reconduction automatique.



Si j'ai **plus de 16 ans** le jour de la rentrée, j'aurai à payer un montant de participation obligatoire de **93 €**.
Je peux choisir le paiement différé au 06/09 si je m'inscris dans les délais par internet.



Une majoration de **30 €** sera appliquée pour toute inscription après le 19 juillet (sauf déménagements ou affectations tardives avec justificatifs)

■ **Attention** : les élèves à la fois domiciliés et scolarisés dans les agglomérations de Valence/Romans, Montélimar et Tain/Tournon (Arche Agglo) doivent s'inscrire directement auprès du service transport de l'agglomération concernée.

Informations sur les horaires de mes trajets sur oura.com

Antenne Régionale des Transports de la Drôme

1 avenue de la gare, CS 10205 - 26958 VALENCE cedex 9
transports26@auvergnierhonealpes.fr

Accueil des usagers du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h ou sur rendez-vous



ouverture du lundi
au samedi de 8h à 19h



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes